

PICHON Nicolas
13 rue des fougères
45240 LA FERTE SAINT AUBIN
06.81.42.85.98
nicolas.pichon.api@gmail.com

Le 16/10/2019



Madame, Monsieur,

Par la présente, je me permets d'attirer votre attention sur une grave problématique observée dans le cadre de mon exploitation apicole.

Installé à Férolles (45150) dans le Val de Loire depuis 2009, je suis éleveur apicole et m'approvisionne donc en cire d'abeille gaufrée depuis mon installation. En mars 2017, suite à l'achat de cire gaufrée auprès des établissements THOMAS Apiculture, j'ai constaté de graves problématiques sur mon exploitation (non acceptation ou construction anarchique des cires, effondrement des cires, sursaturation en cellules de mâles, etc.) et j'ai dû faire face à une crise sans précédent depuis que je suis installé.

Cela fait maintenant plus de deux ans qu'une enquête a été diligentée et il a été révélé une adultération de la cire, notamment à la paraffine et à la stéarine, pourtant vendue en tant que 100% cire d'abeille.

Il s'avère que nous sommes plusieurs apiculteurs à avoir fait les mêmes constats, en lien avec les mêmes causes. En outre, je me suis moi-même associé à Julien PERRIN, apiculteur dans l'Essonne (91). Après une tentative de négociation à l'amiable avec les Etablissements THOMAS Apiculture restée infructueuse, nous avons pris la décision de faire une action en justice, afin de faire valoir nos droits, de faire reconnaître nos pertes et les préjudices qui en découlent, mais également de défendre la filière apicole. Nous avons donc porté plainte auprès de la gendarmerie de Châteauneuf-sur-Loire.

A ce jour, les huit apiculteurs qui ont porté plainte contre les Etablissements THOMAS Apiculture sont convoqués pour une audience le **14 Novembre 2019 à 13h30 au Tribunal de Grande instance d'ORLEANS**. (ci-joint l'avis à victime)

Il me semblait important d'attirer votre attention sur ce problème qui touche TOUTE la filière apicole en France. Si je participe à cette démarche juridique, c'est pour faire valoir mes droits particuliers bien sûr, mais également pour défendre la filière car je défends l'utilisation de produits naturels et de qualité.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Nicolas PICHON

GENDARMERIE NATIONALE

Procédure en date du 13/05/2019
par Brigade - BTA CHATEAUNEUF-SUR-
LOIRE

PARQUET DU TGI

**DE
ORLEANS**

Sous les références :

Code unité	Nmr P.V.	Année	Nmr dossier justice
05320	00630	2018	

**CONVOCAION DEVANT LE TRIBUNAL CORRECTIONNEL
AVIS À VICTIME**

Nous soussigné Adjudant Paul SIRERA, Officier de Police Judiciaire rapportons les opérations suivantes :

Conformément aux instructions reçues ce jour de M LEROUX Alain-Robert Procureur de la République Adjoint près le TGI de ORLEANS

Notifions à :

Monsieur Nicolas PICHON
né le **23/08/1984** à **ROMORANTIN LANTHENAY 41200 (France)**
Demeurant : 13 rue des fougères - LA FERTE ST AUBIN 45240 (France)
Profession : APICULTEUR

Qui comprend la langue française et n'a pas besoin d'un interprète.

Victime des faits suivants :

Natif : 23524 : PRATIQUE COMMERCIALE TROMPEUSE PAR PERSONNE MORALE
Natif : 23488 : EXPOSITION OU VENTE, PAR PERSONNE MORALE, DE DENREE ALIMENTAIRE, BOISSON OU PRODUIT AGRICOLE FALSIFIE, CORROMPU OU TOXIQUE
Natif : 23522 : TROMPERIE, PAR PERSONNE MORALE, SUR LA NATURE, LA QUALITE, L'ORIGINE OU LA QUANTITE D'UNE MARCHANDISE
Natif : 32202 : NON INFORMATION DES FOURNISSEURS OU ACQUEREURS D'UN PRODUIT DE SA NON CONFORMITE PORTANT SUR UNE QUALITE SUBSTANTIELLE
Natif : 25509 : NON RESPECT D'UNE MESURE DE CONSIGNATION DE PRODUIT ORDONNEE PAR UN AGENT DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION ET DE LA REPRESSION DES FRAUDES

qu'il est invité à comparaître à l'audience du

Tribunal de grande instance à ORLEANS

44, rue de la BRETONNERIE

ORLEANS 45000

Niveau entre-sol – salle n° 4

en date du

jeudi 14 novembre 2019 à 13 heures 30 minutes

Cette affaire sera suivie contre **SNT THOMAS, Xavier DANET, Eric HENRY-BIABAUD**

La victime est informée qu'elle est invitée à se présenter à l'audience munie de toutes pièces justificatives utiles.

La personne présente

NICOLAS PICHON APICULTURE
SIRET : 512 850 298 00013
nicolas.pichon.apic@gmail.com

L'Officier de Police Judiciaire



L'intéressé est informé qu'il peut être assisté d'un avocat de son choix ou s'il en fait la demande d'un avocat commis d'office. Dans ce cas, il lui appartient, dans les meilleurs délais et de préférence dans les 48 heures, de faire sa demande auprès de Monsieur le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats

Que les frais d'avocat seront à sa charge, sauf s'il bénéficie d'une assurance de protection juridique ou s'il remplit les conditions pour obtenir l'aide juridictionnelle

(La moyenne mensuelle des ressources perçues entre le 1er Janvier et le 31 Décembre de l'année précédente (sans tenir compte des prestations familiales et de certaines prestations sociales) doit être inférieure à un plafond de ressources.

Ce plafond est de 1000 euros mensuels (Revenus 2015) pour bénéficier de l'aide juridictionnelle totale.

Il est de 1499 euros mensuels (Revenus 2015) pour bénéficier de l'aide juridictionnelle partielle.

Ces plafonds sont majorés de 180 euros pour chacune des deux premières personnes à charge et 114 euros pour chacune des personnes suivantes.

Sont considérées comme personnes à charge le conjoint, le concubin, les descendants et ascendants.)

Si ses ressources sont insuffisantes, il pourra saisir le Bureau de l'Aide Juridictionnelle du TGI pour accéder au bénéfice de l'aide juridictionnelle et voir ses frais de défense pris en charge totalement ou partiellement à l'adresse suivante :

Palais de Justice 44, rue de la Bretonnerie 45000 ORLEANS Tel : 02.38.53.49.49 Fax : 02.38.53.65.41

L'intéressé est également informé qu'il peut bénéficier le cas échéant gratuitement, de conseils juridiques dans une structure d'accès au droit :

- AIDE AUX VICTIMES DU LOIRET, 8 rue Guillaume à ORLEANS Tel : 02.38.62.31.62, permanence assurée le lundi de 14h00 à 18h00, le mardi au vendredi de 10h00 à 18h00.

- BUREAU D'AIDE AUX VICTIMES Tribunal de Grande Instance d'ORLEANS, permanence assurée le lundi de 13h30 à 16h30, le mardi et jeudi de 13h30 à 18h00.

Après lecture faite par elle-même, la personne convoquée signe avec nous la présente convocation en justice et en reçoit copie.

A CHATEAUNEUF SUR LOIRE 45110, le 17 mai 2019 à 10 heures 25 minutes.

La personne présente

L'Officier de Police Judiciaire



NICOLAS PICHON APIKULTURE
SIRET : 512 850 298 00013
nicolas.pichon.apil@gmail.com

